

RAPPORT FINANCIER
EXERCICE COMPTABLE 2022
ASSEMBLEE GENERALE DU 23 NOVEMBRE 2023

Caroline Bousseilaire, Trésorière de l'Amicale du Personnel Communale de la Ville de Neuilly-sur-Marne du 1^{er} janvier 2022 au 27 septembre 2022.

Sébastien Bosson, Trésorier de l'Amicale du Personnel Communale de la Ville de Neuilly-sur-Marne à partir du 28 septembre 2022.

Comme chaque année, les trésoriers vous présentent les comptes financiers et les soumettent au vote conformément à la loi et aux statuts de l'association.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour vous soumettre les comptes de l'année 2022.

Pour rappel notre comptabilité est divisée en 2 parties afin de distinguer nos 2 activités :

- La gestion des Œuvres Sociales confiée par la commune à l'association que l'on appelle « Œuvres Sociales »
- La partie associative que l'on appellera « Association ».

Situation de la trésorerie au 31/12/2022.

1. La BNP est la banque qui finance la partie « Œuvres Sociales »

Disponibilités	2021	2022
BNP	- 46 891.46€	- 27 594.22€
Caisse OS	+ 129.52 €	+ 85.02
TOTAL	- 46 761.94€	- 27 509.20€

2 Le Crédit Mutuel est la banque qui finance la partie « Association »

Disponibilités	2021	2022
Placements au Crédit Mutuel	+ 57 292.69€	+ 63 003.73€
Crédit Mutuel (cpte Asso)	+ 10 716.93€	+ 6 785.02€
Caisse Asso	+ 258.38€	+ 184.70€
TOTAL	+ 68 268.00€	+ 69 973.45€

Les rapprochements bancaires ont été établis et justifient les soldes en banque.

Je vous propose de faire une étude du compte de résultat du 01/01/2022 au 31/12/2022.

PARTIE « ŒUVRES SOCIALES »

La principale recette est la subvention ville d'un montant total de 200 000€ versée en 4 fois. Cette subvention est liée à la convention signée avec la ville qui a été renouvelé de 2023 à 2024.

Au vu des déficits récurrents de la partie Œuvres Sociales, nous avons alerté la direction lors de nos rencontres trimestrielles. Un accord a été trouvé en septembre 2022, nous contraignant à réduire nos prestations pour la fin de l'année 2022, comme suit :

- Une baisse de 10€ sur l'ensemble des rentrées scolaires ainsi que pour les enfants porteurs de handicap (X3 contre X5 précédemment)
- Une baisse de 10€ sur l'aide à la culture et sport allouée aux agents et aux enfants.
- Une diminution des aides « naissance », « mariage » et « retraite » qui passent de 150€ à 100€.
- La suppression de l'aide sur les abonnements presse.
- La suppression de la subvention allouée aux parcs de loisirs (30% précédemment) à partir du mois d'octobre 2022.

L'impact de toutes ces réductions est visible dès l'exercice comptable 2022 sur les dépenses de la partie « Œuvres Sociales » :

On constate entre les lignes budgétaires de 2021 et 2022

- Une baisse de 31% sur les départs en retraite.
- Une baisse de 13% pour les aides à la culture et sport des agents,
- Une baisse de 15 046.26€ pour les aides à la rentrée scolaire tous niveaux confondus.

Ces réductions ont été mises en place pour réduire le déficit et alléger la trésorerie.

Pour 2023/2024, une nouvelle convention a été signée le 22/12/2022 incluant ces modifications et avec le même montant de subvention.

PARTIE « ASSOCIATION »

La majorité des recettes de l'association est constituée :

- Des ventes (billetterie, parfums, place de foot...)
- De l'organisation de voyages, sorties et soirées.

Pour 2022, les recettes de l'association sont :

- Ventes de parfums : baisse de 6%.
- Ventes de chocolats à Pâques et à Noël : baisse de 9%.
- Le séjour à Center Parc n'a pas eu lieu en 2022 d'où le manque de recette sur cette ligne comptable.

Les recettes liées aux cotisations des adhérents et des bénéficiaires n'évoluent pas entre 2022 et 2021.

Les dépenses de l'association évoluent au même rythme que les recettes.

Suite à l'acquisition d'un logiciel de comptabilité en 2021, impliquant la saisie de la comptabilité par la permanente et non par l'expert-comptable, une baisse des honoraires de celui-ci est constatée.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultats & annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui laissent apparaître un déficit de -6 583.09€.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice - 6 583,09€ au poste report à nouveau.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui est soumis à votre vote.

Nous vous remercions de votre attention, et restons à votre écoute pour plus d'informations.

A Neuilly-sur-Marne, le 11 octobre 2023.

Caroline BOUSSELAIRE

Trésorière du 01/01 au 27/09/22



Sébastien BOSSON

Trésorier du 28/09 au 31/12/22

